

Le pluralisme ethnique et l'agenda public au Québec

Ethnic pluralism and the Quebec political agenda

El pluralismo étnico y la agenda pública en Quebec

Daniel Latouche

Numéro 21 (61), printemps 1989

Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034073ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034073ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Latouche, D. (1989). Le pluralisme ethnique et l'agenda public au Québec. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (21), 11–26. <https://doi.org/10.7202/1034073ar>

Résumé de l'article

Le pluralisme ethno-culturel va-t-il devenir un enjeu politique important au Québec ? L'agenda public n'est-il pas trop encombré par d'autres débats qui s'éternisent et restent malgré tout à l'ordre du jour, tels que la question nationale, la question linguistique, la modernisation, etc. La question du pluralisme peut aussi reprendre en d'autres termes des débats traditionnels. Elle peut également s'avérer incontournable du fait par exemple des assises spatiales de la diversité ethnique et linguistique montréalaise. Mais le constat de sa relative marginalité jusqu'à présent pourrait aussi inspirer un scénario proche du statu quo.

Le pluralisme ethnique et l'agenda public au Québec ¹

D. Latouche

Assistons-nous présentement, au Québec, à l'émergence du pluralisme ethnique et culturel comme enjeu politique important ? Non pas dans le sens d'un nouveau jeu théorique permettant de penser autrement la société québécoise, mais surtout dans celui d'une nouvelle mise, concrète, presque palpable, autour de laquelle des discours vont se tenir, des coalitions s'échafauder et des élections se gagner... ou se perdre.

Le premier objectif de cet article est d'en arriver à mieux cerner les conditions politiques de l'arrivée présumée de ce nouvel enjeu.

Mais ce regard, politique pour l'essentiel, permettra d'entrevoir quelques questions qui sont davantage du ressort de la sociologie du discours public. À quelles conditions peut-on envisager que la question du pluralisme ² prenne

place, en compagnie de l'environnement, de l'informatisation du travail et de l'éthique biologique, sur l'échiquier public de cette fin de millénaire ? Quels groupes seront porteurs de ce nouveau discours ? Comment s'articulera-t-il ? Pourra-t-il s'affranchir des considérations linguistiques ?

La définition de l'ordre du jour

Au Québec, ce débat n'en est encore qu'à ses débuts. Tous les intervenants n'ont pas encore pris la parole. Nous prenons donc les réflexions au vol, tout en constatant qu'à travers les propos sur la diversité ethno-culturelle, c'est de beaucoup d'autres choses qu'il est question.

L'accession au statut si convoité de « question de société » ne se fait pas sans efforts. Elle n'est possible qu'à la suite d'un « bumping » idéologique où

d'autres questions, sans disparaître, voient subitement leur prééminence contestée. D'ailleurs, elles s'y résignent difficilement. Trop d'intérêts sont en jeu pour qu'elles disparaissent docilement.

La redéfinition de l'ordre du jour d'une société impose à certains groupes de se taire et permet à d'autres de prendre la parole. Il y aura nécessairement des gagnants et des perdants, d'autant plus que le Québec est une société où la capacité de contrôler l'ordre du jour collectif a toujours été un élément important des stratégies de pouvoir des différents groupes. Qu'il s'agisse du clergé, des intellectuels ou de la nouvelle bourgeoisie d'affaires, le pouvoir politique ou économique passe d'abord par le pouvoir des mots. À ce titre, la prise de parole autour du thème de l'ethnicité participe elle aussi d'une démarche de pouvoir. Elle n'est pas neutre.

12

Des questions s'installent parfois en tête de liste sans qu'on sache trop ce qui les y a propulsées, du moins pas sur le coup. En fait, le nouvel ordre du jour ne se laisse découvrir qu'une fois la discussion pleinement amorcée. C'est alors que tout devient clair et que des indices qui ne trompent pas, mais que personne n'avait décelés auparavant, deviennent porteurs de sens. Mai 1968 en France et Octobre 1970 au Québec sont là pour nous rappeler que l'inscription à l'ordre du jour n'est pas toujours prévisible et ne correspond pas nécessairement à des logiques profondes. La société du spectacle a ses propres exigences de mise en scène que même les groupes sociaux les plus puissants n'arrivent pas toujours à contourner.

D'autres questions refusent de mourir – comme cela semble vouloir être le cas de la « question nationale » québécoise – bien que tous les signes extérieurs soient là pour en annoncer la disparition prochaine. Au Québec, par exemple, on présume un peu trop facilement que la fin du monopole des intellectuels sur la parole publique signifie que ceux-ci sont devenus silencieux et que le grand silence, nouvelle réincarnation de la Grande Noirceur, s'est installé.

Enfin, d'autres débats disparaissent aussi rapidement qu'ils sont venus, alors qu'on les croyait

installés à demeure. Qu'on se rappelle, par exemple, les problèmes associés à la décléricisation et à la laïcisation de la société québécoise, dont on parla brièvement entre 1960 et 1963, pour ensuite s'entendre à l'amiable sur le fait que la question était « réglée ».

Le débat sur le caractère pluraliste de la culture québécoise n'est donc ni inévitable, ni incontournable. Il s'inscrit dans une continuité. Il est un mélange de vieux et de nouveau, et à ce titre il se pourrait même qu'il s'agisse d'un effet de mode. Pour l'instant, il se présente sous des allures de grande confusion. Par opposition aux débats précédents, sur la modernisation et le statut du Québec, où les enjeux et les adversaires étaient sinon simples, du moins facilement identifiables, le contraste est étonnant.

Quand « les autres » deviennent « l'Autre »

Il a fallu quelques années pour que la modernisation et la question du statut politique du Québec à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre canadien s'imposent comme les termes de référence des débats public des années 1960-1985³. Soit dit en passant, en 1959, rien ne laissait présager qu'il en serait ainsi⁴.

Dans un cas comme dans l'autre le « nous » québécois était au cœur du discours, mais ne soulevait guère d'interrogations quant à sa composition. On se contentait le plus souvent de souligner combien ce « nous » avait changé. Jusque-là rural, pré-industriel et catholique, il se définissait maintenant comme urbain, industriel et pluraliste. Léon Dion (1987) a souligné avec quelle « spontanéité » les Québécois se sont toujours entendus quant aux éléments qui servent à les définir.

Pour ce qui est de la modernisation, il s'est agi d'un débat sur

la meilleure façon d'organiser le « nous » québécois pour le faire bénéficier des avantages d'une modernité dont les effets, largement popularisés par la télévision américaine, ne faisaient plus aucun doute.

Les relations avec l'extérieur, particulièrement avec le Canada, constituèrent l'autre pôle d'articulation du débat public de cette période. Comment inscrire nos relations avec « les autres » dans un cadre politique et constitutionnel permettant de renforcer les options prises dans le processus de modernisation ?

À partir du moment où cette modernisation et cette recherche d'un nouveau cadre constitutionnel remirent en cause la position privilégiée de la minorité anglophone québécoise, on assista à une certaine interpénétration des débats entourant le « nous » et « les autres ». Quelle place fallait-il accorder à ces « autres » qui, pour des raisons historiques, se trouvaient installés, trop confortablement ou pas, « chez nous » ? Pouvait-on être Québécois et ne pas parler français ? Ce débat continue.

Mais à côté de ces « autres », anglophones pour la plupart et trop heureux de demeurer en marge de la société québécoise francophone, il y a aussi ces « autres » venus d'ailleurs, qui insistent quant à eux pour faire partie du « nous » francophone et le redéfinir de l'intérieur. Pour la première fois, ces autres posent la question de l'Autre.

C'est aussi la survie même du « nous » qui est remise en cause. Pour une société dont l'homogénéité ethno-culturelle n'avait jamais fait de doute, ce questionnement est troublant, non seulement à cause de son caractère soudain, mais aussi à cause de l'urgence qui y est associée. Le « nous » québécois survivra-t-il assez longtemps pour pouvoir

s'enrichir sous l'impact de l'intégration de l'Autre ? La question n'a rien de rhétorique. Rares sont les sociétés qui peuvent mettre une date précise sur le début de leur chute irréversible vers l'oubli démographique. On suit à la trace les ravages anticipés de l'effondrement de la population, et l'inquiétude démographique prend nécessairement d'autres allures dans une société de six millions d'habitants qui n'avait jamais connu de brisure démographique comme la France suite à 1914-1918. Au Québec, il est difficile de faire appel à un quelconque déjà-vu démographique pour tempérer les esprits.

Certes, bon nombre de prévisions sont discutables. Le climat d'affolement qui les entoure l'est également. Ce qui ne l'est pas cependant, c'est l'inquiétude profonde qu'elles révèlent. Contrairement aux débats précédents sur la modernisation, le débat sur le pluralisme ethno-culturel survient à un bien mauvais moment.



Le pluralisme dans un contexte emprunté

Au départ, le débat sur l'Autre est donc doublement hypothéqué : d'abord parce qu'il se fait à l'ombre d'une interrogation démographique propice aux raisonnements extrêmes, ensuite parce qu'il se déroule en parallèle au vieux débat sur « les autres » qui, même s'il n'a plus l'acuité des années passées, n'en continue

pas moins sous des allures tantôt linguistiques, tantôt constitutionnelles. Évidemment, on passe facilement de l'un à l'autre, sans toujours faire les nuances qui s'imposent.

C'est d'abord sur le plan du discours que cette confusion des genres risque d'avoir les effets les plus immédiats. Parler d'intégration culturelle, de respect des différences, de diversité ethnique, de creuset des expériences, c'est nécessairement faire référence à des définitions de culture dominante, d'identité nationale et de patrimoine culturel. Ce qui ailleurs est pris pour acquis – et peut donc être mis en question – est perçu ici comme fragile et ambigu. On se bat et on se battra encore longtemps pour le sens des mots ⁵.

En France, en Allemagne ou en Italie, le racisme prend des formes différentes. Les cibles ne sont pas les mêmes non plus. La traduction politique du phénomène suit parfois des voies opposées, mais les termes du débat se ressemblent ; on peut s'y retrouver. Les questions sont multiples, mais à travers elles, c'est toujours la problématique de la citoyenneté nationale qui est remise en question. Plus l'objet de cette appartenance nationale jouit d'un contour précis – comme en Italie ou au Japon –, plus l'insertion des étrangers se fait difficilement. Lorsque cette insertion est réussie, elle est le plus souvent totale et prend la forme d'une intégration sans appel et sans retour.

Dans une société qui se demande si elle existe vraiment, si elle est différente et si elle ne va pas bientôt s'éteindre, le regard sur l'étranger est forcément lui aussi différent. La xénophobie, le racisme, le mépris, le refus de l'Autre revêtent souvent des habits imprévus, déconcertants même.

Mais soyons précis. Lorsque le Protestant School Board of Greater Montreal accepte de faire abstraction de sa dénomination confessionnelle et d'accueillir les enfants issus de communautés ethniques traditionnellement catholiques, doit-on applaudir devant le cas exceptionnel d'une bureaucratie tolérante ? Doit-on au contraire déplorer le fait qu'une telle ouverture n'ait d'autre motif que d'assurer une clientèle à des écoles anglaises en perte de vitesse démographique ?

Chez bon nombre de franco-phones, la volonté de préserver la langue et la culture françaises permet parfois de camoufler en attitude progressiste ce qui n'est qu'une xénophobie méprisante et méprisable. Le respect récemment découvert pour l'Autre tient souvent au fait qu'on le reconnaît maintenant comme indispensable, et cette reconnaissance intensifie le ressentiment à son égard.

Malheureusement, il n'existe pas d'exemple de société qui ait su se montrer accueillante envers l'étranger, disponible pour écouter sa différence sans avoir auparavant fait l'expérience de sa propre identité et sans avoir acquis la conviction de sa continuité.

Bref, comment tenir un « vrai » débat quand tout le contexte appelle au détournement de sens ? L. Le Borgne (1984) a bien montré comment cette schizophrénie faussait tout le débat puisque le Québec, n'étant pas une société politiquement et culturellement dominante, n'a pas les moyens d'une véritable politique d'intégration des groupes ethniques. Il ne peut qu'en avoir l'intention. Il se renvoie donc à lui-même l'image insupportable d'une assimilation et d'une ethnicité que la perspective majoritaire anglo-canadienne voudrait bien lui faire subir.

14

Pour les groupes ethniques, cette schizophrénie d'un groupe dominant qui n'arrive pas à assumer son propre statut majoritaire est source d'exaspération. Elle offre aussi la tentation d'un chantage permanent, celui d'une minorité qui se plaît à rappeler à la majorité qu'elle ne peut s'attendre au respect tant qu'elle-même hésite à s'assumer à cause des coûts qu'une telle affirmation, notamment sur le plan linguistique, pourrait avoir. C'est à qui, de la société d'accueil ou des communautés immigrantes, serait le plus aliéné et donc le plus excusable.

Rien ne saurait donc être facile dans une société dont le projet de modernisation demeure inachevé, mais qui, sur bien des plans, a déjà allègrement basculé dans la postmodernité.

C'est cette confusion entre deux ordre du jour, l'un inachevé, l'autre à peine esquissé, qui rend si opaque toute la question du pluralisme québécois. Comment une société qui se perçoit comme une minorité à l'intérieur du Canada et de l'ensemble nord-américain, et qui jusqu'ici a toujours pensé ses stratégies collectives de manière à protéger sa différence et à en tirer parti, réagit-elle lorsqu'elle est confrontée à des problèmes qui lui sont imposés par son statut de majorité, si frêle soit-il, et que la Différence à protéger et à valoriser n'est plus la sienne mais celle d'un Autre ?

L'agenda de la modernisation est toujours ouvert au Québec. Tant que la question de l'accès au statut d'État-nation n'est pas réglée définitivement, c'est-à-dire tant qu'elle demeure du domaine de l'envisageable, tant que le contrôle du pouvoir économique et l'avenir démographique ne sont pas assurés, alors le projet de modernisation demeure inachevé. Il est facile d'en appeler au divorce du couple État-nation quand on a fait le plein de ses avantages⁶. Qu'on le veuille ou non, on ne peut être citoyen du monde à partir d'une plate-forme provinciale ou régionale. À moins évidemment que l'on se contente d'un statut de citoyen de seconde zone.

Mais le XX^e siècle ne saurait attendre que le Québec en ait terminé avec des questions d'un autre siècle, que ce soit la décléricalisation des structures scolaires, son unification linguistique ou la rationalisation de ses structures administratives et politiques.

Au Québec comme ailleurs, le questionnement postmoderne s'est déjà imposé. Ce sont les mêmes questions, seules diffèrent les sensibilités autour desquelles elles se construisent. À l'ambiguïté imposée par la tenue d'une multitude de débats parallèles s'ajoute la confusion d'un discours qui refuse le politique.

Le danger du postmoderne

Si, effectivement, le pluralisme est au cœur de la sensibilité postmoderne (Hassan, 1986), le Québec en est alors une terre de prédilection. Tous les pluralismes s'y retrouvent. Ceux du XIX^e et du XXI^e siècle, avons-nous dit, mais aussi ceux qu'impose une participation à des univers culturels aussi différents que ceux de l'Europe et de l'Amérique, de l'anglophonie et de la francophonie, du catholicisme et du protestantisme.

« Tout a été dit », ne cesse de répéter le discours postmoderne, en insistant en même temps sur le langage comme ultime source de Pouvoir, du pouvoir qui permet de déconstruire. Si la répétition et le discours sont aussi des traits d'une société postmoderne, le Québec est de nouveau bien servi. Rarement aussi peu de choses auront été répétées tant de fois sur un aussi petit nombre de thèmes par autant de personnes. En empruntant à Roland Barthes, nous dirons que le Québec, c'est l'ultime « plaisir du texte », celui où tous les mots ont un sens politique et où la politique des mots est la seule qui compte vraiment⁷.

Le pluralisme ethnique et culturel, dans la mesure où il témoigne d'un refus de la Totalité, totalité surtout de la Nation et de la Culture, s'inscrit très bien dans une démarche de postmodernité. Nombreux sont ceux au Québec qui ont suggéré qu'on oublie, avant même de les réaliser pleinement, la Nation, l'État et l'État-nation, histoire de faire l'économie de quelques totalitarismes⁸. À les en croire, l'éclectisme ethno-culturel serait le garde-fou par excellence contre les fascismes qui se cachent derrière les homogénéités, présentées comme autant de niveleuses des différences.

Dans un contexte où la politique n'est plus considérée comme la voie royale du changement et où l'intensité remplace la conviction, le pluralisme ethno-culturel offre une occasion unique d'élaborer des courtépintes culturelles où chaque groupe retrouve sa couleur et sa texture. L'ensemble n'a d'attrait que s'il n'est pas soumis à un principe d'ordonnance trop fort et à une centralité qui suggère la hiérarchie.

Quelle façon efficace de neutraliser des pratiques culturelles considérées comme politiquement dangereuses à une période

où le culturel est devenu le champ stratégique par excellence ! Tout comme le pluralisme architectural de la postmodernité réduit tout au niveau de l'anecdote et de l'emprunt amusant, le pluralisme ethno-culturel peut lui aussi prévenir l'émergence d'un projet politique qui pourrait asseoir sa légitimité sur sa correspondance avec les valeurs du groupe qui le porte. L'engagement en faveur du pluralisme est-il condamné à devenir une autre tentative pour nier une intégrité culturelle à la société québécoise, sous prétexte que cette intégrité fait appel à une virginité ethnique qui ne serait plus de mise à une époque où c'est à la qualité de leur métissage qu'on identifie les sociétés de l'avenir ?

Mais pour le Québec et pour toutes les sociétés où la culture a été de tout temps le principal mode constitutif, l'anecdotisme ethno-culturel (cuisine, parades, etc.) peut être aussi nocif que l'anecdotisme architectural. Comment éviter que le pluralisme multiculturel se transforme en simple pastiche, cette forme dégénérée de la parodie à qui il manque en plus le rire et la distance (Jame-son, 1984) ? Tout débat sur le multiculturalisme qui ne situe pas carrément celui-ci dans le champ du politique, donc dans celui du pouvoir, est condamné à n'être qu'un paravent éphémère (Aronowitz, 1977).

Le pluralisme ethno-culturel n'a de sens que s'il vient renforcer, et non agrémenter ou dénouer, une identité culturelle suffisamment forte pour savoir qu'elle ne saurait se suffire à elle-même et pour être à même de questionner ses propres certitudes.



Le pluralisme : un phénomène surtout montréalais

Est-il besoin de rappeler que les communautés ethniques sont pour l'essentiel un phénomène montréalais ? La proportion de citoyens d'origine autre que britannique ou française, et dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ne dépasse pas 2 % dans les autres régions du Québec, contre environ 20 % à Montréal⁹. Rares sont les communautés dont 80 % et même 90 % des effectifs ne sont pas concentrés à Montréal. Parmi les exceptions, mentionnons les Allemands (65 % de membres à Montréal), les Belges (60 %) et les Suisses (56 %). Pour ce qui est des groupes d'origine non européenne, seuls les Cambodgiens (77 %) et les Laotiens (77 %) ont une présence plus que symbolique en dehors de Montréal¹⁰.

Tous les indicateurs laissent croire que cette concentration à Montréal va continuer. Au Québec comme ailleurs, on constate l'existence d'une immigration secondaire vers les villes où les communautés sont déjà solidement implantées. Si, effectivement, des mesures sont prises pour donner plus de visibilité aux organisations ethniques et pour accroître leurs ressources, cette migration ne peut qu'augmenter. Dans le cas du Québec, cela veut essentiellement dire des déplace-

ments vers Montréal, auxquels les énoncés d'intentions gouvernementaux à l'effet d'encourager le saupoudrage régional des nouveaux arrivants ne pourront pas grand-chose.

On passe trop souvent sous silence les conséquences de cette « montréalisation » du débat sur le pluralisme. Elle fait en sorte que les contacts entre les porteurs de la diversité ethnique et les Québécois d'origine se font nécessairement dans un contexte, celui de la région montréalaise, où le français et la culture québécoise n'ont qu'une prédominance relative. Cela ne peut que rendre plus difficile encore l'épuration du débat ethno-culturel de ses composantes linguistiques.

Aucun élément de diversité régionale ne vient enrichir la carte ethnique québécoise. On ne trouve donc pas au Québec l'équivalent de la multiplicité de modèles de relations inter-ethniques qu'on observe aux États-Unis selon qu'il s'agit de New York, de San Antonio, de Los Angeles ou de Miami. On n'y trouve pas non plus de situation « à la marseillaise ». Certes, chaque communauté ethnique québécoise possède ses différences, mais celles-ci doivent se déployer sur une carte géographique restreinte, celle de Montréal. Les possibilités d'expérimentation et de solutions régionales sont donc réduites, la mobilité des communautés ethniques aussi. C'est à Montréal qu'elles doivent réussir leur insertion dans le « nous » québécois. C'est aussi à Montréal que les difficultés sont les plus grandes.

Le débat sur la diversité ethnique et le pluralisme culturel est condamné à se tenir dans ce qui constitue le centre de l'activité économique, culturelle et médiatique du Québec. Les enjeux y seront inévitablement perçus comme cruciaux et les conflits bé-

16 néficeront d'une sur-attention de la part des médias. Les chances d'un débat tranquille et de solutions élaborées au jour le jour dans l'intimité des rapports humains sont inexistantes. À tout moment, le moindre épisode peut devenir un point de ralliement, une cause type ou le début d'une escalade. Certes, c'est aussi le cas à New York et à Londres, mais dans le cas québécois, ce registre de l'explosif et de la médiatisation extrême est le seul disponible.

Et cela risque de devenir encore plus vrai en raison de la position précaire dans laquelle se trouve l'agglomération montréalaise, en perte de vitesse économique par rapport à Toronto et aux prises avec un conflit permanent avec les autorités gouvernementales québécoises. Le fait que Montréal ne soit pas le siège du pouvoir étatique ne fait qu'accroître l'incompréhension manifestée par les autorités centrales devant des phénomènes de diversité ethnique se déroulant « ailleurs ». Toronto, Washington ou Paris n'ont pas ce handicap.

Le cosmopolitisme montréalais n'est pas un phénomène récent. En 1844, les francophones ne constituaient que 43 % de la population montréalaise (Linteau, 1982), et dès 1901 5 % des Montréalais étaient d'origine autre que française ou britannique. Au recensement de 1871, on

remarquait déjà l'existence de quartiers ethniques ainsi que d'une ligne de démarcation linguistique séparant la ville en deux. Ce qu'il y a de nouveau, par contre, c'est la prise de conscience que l'enjeu ethnique est un enjeu de pouvoir important et que Montréal est le champ de bataille privilégié où l'issue se joue.

L'école comme porte d'entrée du pluralisme

C'est par le biais de l'école que la question du pluralisme culturel s'est récemment imposée à l'attention québécoise. Pourquoi l'école ? En partie parce qu'il s'agit d'un univers concentré, facile d'accès et à haute visibilité, ce qui permet un traitement médiatique de premier choix¹¹. Mais aussi parce qu'au Québec, comme dans toutes les sociétés en porte à faux, l'école joue souvent un rôle de déclencheur en permettant à des questions d'émerger et à une nouvelle problématique de se définir. À un quart de siècle de distance, on oublie facilement que c'est la réforme de l'éducation et non la nationalisation de l'électricité ou le statut constitutionnel du Québec qui fut la question dominante de la période 1960-1967, celle qui déclencha la « Révolution tranquille ».

Le fait que la question du pluralisme se pose d'abord dans les écoles témoigne du caractère extrêmement fragile et imprévisible des solutions juridiques et politiques qui devaient avoir réglé, en amont, les relations entre les communautés linguistiques et ethniques.

Rarement des effets pervers se seront-ils manifestés avec autant de rapidité et d'éclat. Au milieu des années 1970, personne au sein de la communauté francophone ne mettait en doute la nécessité de diriger un plus grand nombre d'enfants issus de com-

munautés ethniques et immigrantes vers le secteur scolaire francophone. À l'époque, près de 90 % des parents issus de ces communautés choisissaient d'envoyer leurs enfants à l'école « anglaise ».

Certes, les élites politiques francophones ne s'entendaient pas sur la nature des moyens à mettre en oeuvre pour enrayer ce mouvement. On ne s'entendait pas non plus sur la nécessité de restreindre la liberté de choix des parents francophones, pour qui l'école anglaise apparaissait de plus en plus comme un outil indispensable de promotion économique et sociale. Mais, par delà ces désaccords, une surprenante unanimité régnait quant aux bienfaits qui découleraient automatiquement de l'intégration, forcée à ses débuts, des enfants allophones dans les écoles francophones. Bien rares étaient ceux qui prédisaient que l'un des résultats de cette intégration serait l'utilisation grandissante de l'anglais comme « lingua franca » dans les écoles françaises à forte représentation ethnique.

Alors que la loi 101 devait marquer la consécration de la victoire du français comme langue dominante au Québec et préparer les futures générations issues des communautés ethniques à une intégration en douceur et enrichissante à la majorité linguistique et culturelle du Québec, l'effet contraire semble vouloir se produire.

Pendant des années, on a exploré le peu de contacts des enfants des écoles françaises avec la réalité multiculturelle du Québec, et voici que s'élèvent bon nombre de voix pour déplorer que ce contact se fasse sur le terrain fragile de l'école française et serve de paravent à une initiation à la langue et à la culture anglaises¹².

La question du pluralisme ne fait donc que reprendre dans un contexte différent les termes du débat linguistique traditionnel. Cela augure mal pour la suite. Auparavant, les tensions entre les deux groupes linguistiques atteignaient rarement les écoles, les contacts entre les deux univers scolaires étant réduits au minimum. Le mouvement massif des allophones vers le secteur français et la volonté de plusieurs anglophones d'inscrire leurs enfants dans des classes dites d'immersion a singulièrement accru les contacts, et donc les possibilités de friction, entre élèves des deux groupes linguistiques.

Plusieurs écoles françaises de Montréal sont déjà dans les faits des écoles pluriethniques. Beaucoup d'autres vont le devenir. Les difficultés causées par une telle diversité ne sont pas particulières au Québec. Ce qui est différent, par contre, c'est le contexte linguistique global dans lequel baigne ce pluriethnisme scolaire. Lorsque la différence ethno-culturelle se combine à une différence perceptible dans le vécu linguistique, elle peut rapidement déboucher sur des situations peu propices à l'enrichissement mutuel.

Bien peu de signes permettent d'être optimiste quant à la possibilité de pousser plus loin l'expérience de l'école pluriethnique québécoise. À la Commission des écoles catholiques de Montréal, on parle d'un secteur français à majorité pluriethnique dès 1992¹³.

On peut supposer que la capacité d'accueil à l'intérieur des écoles françaises diminuera au cours des prochaines années. Si chancelant qu'il ait été jusqu'ici, cet accueil a néanmoins bénéficié d'un large appui dans la communauté éducative. Cet appui risque de s'effriter dans la mesure où le pluralisme ethnique pourrait en

venir à être considéré comme un danger non seulement pour le caractère français des écoles, mais aussi pour la « qualité » de l'enseignement offert par un secteur public obligé de scolariser des clientèles nouvelles¹⁴.



Une politisation à sens unique

Jusqu'ici le pluralisme ethno-culturel n'a pas constitué un enjeu important de la scène politique québécoise et les communautés ethniques n'ont guère eu recours à l'action politique pour promouvoir leurs intérêts. Même chez les groupes présumés ouverts au politique, les Chiliens par exemple, la préoccupation pour le politique tient davantage à un attachement symbolique et à une volonté de maintenir une certaine identité de groupe qu'à une lecture stratégique de la situation (Gosselin, 1984). La politique devient dès lors une caractéristique du groupe et non un moyen d'action. Il faut dire que les communautés immigrantes et même les communautés ethniques installées depuis longtemps disposent encore de relativement peu d'avantages susceptibles d'être transformés en ressources sur la scène politique. Sur ce plan, le contraste avec les États-Unis, et même avec le reste du Canada (Dahlie et Fernando, 1981), est étonnant. Les choses vont-elles changer ?

Bien qu'il faille éviter de réduire l'ensemble des attitudes et

des comportements politiques à leur manifestation électorale, les élections constituent un moment privilégié pour étudier le comportement des groupes ethniques.

Depuis 1970, le comportement des électeurs dits « ethniques » a ressemblé dans l'ensemble à celui des électeurs anglophones, et les deux groupes ont toujours massivement appuyé le Parti libéral aux élections fédérales et provinciales. Malgré des variations selon les groupes ethniques et les élections, la force et la persistance d'un tel appui ne sauraient faire aucun doute¹⁵. Ainsi, lors de l'élection fédérale de 1988, c'est dans les circonscriptions à forte concentration ethnique et anglophone de Montréal que le Parti libéral du Canada a le mieux réussi à préserver ses positions.

Aux élections provinciales, les électeurs « allophones » ont toujours massivement appuyé le Parti libéral. Ainsi, en 1970, leur appui au Parti Québécois était si faible qu'aucun sondage d'opinion ne put l'enregistrer. À l'élection de 1973, cet appui aurait été de l'ordre de 3 %, pour atteindre 10 % en 1976 et près de 20 % en 1981¹⁶. Au référendum de 1980, seulement 8 % des Québécois allophones ont appuyé la cause du oui.

Sur la base des résultats de 1981, on a pu parler d'une percée spectaculaire du Parti Québécois auprès des communautés ethniques. Par rapport aux quelque 10 % d'anglophones qui ont appuyé le Parti Québécois cette année-là, il s'agit effectivement d'une « percée ».

Mais à l'élection de 1985, ce pourcentage est retombé sous la barre des 10 %, ce qui semble indiquer qu'une bonne partie des gains réalisés en 1981 provenaient d'un réflexe d'appui au parti au pouvoir¹⁷.

Au delà des conséquences stratégiques qu'un tel rejet ne

18 peut manquer d'avoir pour le Parti Québécois et des raisons qui peuvent l'expliquer, cette association des électeurs ethniques à un seul parti et leur rejet systématique d'une option constitutionnelle qui, bon an mal an, reçoit l'appui d'environ un tiers de la population francophone, ne sont pas sans avoir des répercussions importantes sur le dossier du pluralisme ethno-culturel¹⁸.

Dans la mesure où l'ethnicité et le pluralisme culturel qui l'accompagne deviendront des questions de plus en plus discutées sur la place publique, les engagements politiques des principaux porte-parole du pluralisme deviendront eux-mêmes l'objet d'une attention soutenue. Que les groupes ethniques aient un comportement électoral qui se rapproche de celui des anglophones ne contribuera guère à donner une image positive du pluralisme à de larges segments de la population francophone.

Qu'il s'agisse de plus d'un vote captif et qui ne semble pas répondre à une analyse « rationnelle » de la réalité ne pourra qu'empirer les choses. Ainsi, lors de l'élection de 1985, les électeurs de plusieurs communautés ethniques ont évalué positivement la performance du gouvernement péquiste, particulièrement en matière d'ouverture au pluralisme, et se sont dits favorablement impressionnés par le nouveau chef

du parti, M. Pierre Marc Johnson. Ils ont cependant continué d'appuyer massivement le Parti libéral¹⁹.

Contrairement à l'électorat ethnique américain, qui a fait preuve d'une mobilité croissante entre Républicains et Démocrates, l'électorat ethnique du Québec semble avoir fait un choix définitif. Dans la mesure où le Parti Québécois continuera d'être l'Opposition officielle et maintiendra son programme quant à la souveraineté et à la promotion de la langue française, on peut penser que les communautés ethniques persisteront à le boudier.

Cette opposition systématique risque de peser de plus en plus lourd dans la balance électorale. Sur les 38 circonscriptions électorales de la région montréalaise, seulement 13 ont plus de 80 % d'électeurs francophones et parmi celles-ci 11 regroupent davantage d'électeurs allophones que d'électeurs anglophones. C'est donc dire que dans ces circonscriptions où réside l'électorat « naturel » du Parti Québécois, les électeurs ethniques détiennent la clé du succès pour ce parti²⁰.

La souveraineté politique et la survie de la culture française constituent encore au Québec des projets fort mobilisateurs. Le discours politique sur le « nous » québécois n'est donc pas disparu. Il continue d'être le point d'ancrage du principal parti d'opposition et l'objet des désirs secrets d'une intelligentsia qui y trouve un capital fort utile. Toute tentative de dévaloriser ce capital sera donc nécessairement reçue avec scepticisme et même hostilité. Non seulement la langue, mais aussi la culture se trouve au cœur du projet national québécois et la simple possession de la première n'est qu'une porte d'entrée pour la deuxième (Hander, 1988).

Lorsque vient le temps d'articuler une autre québécoité, les

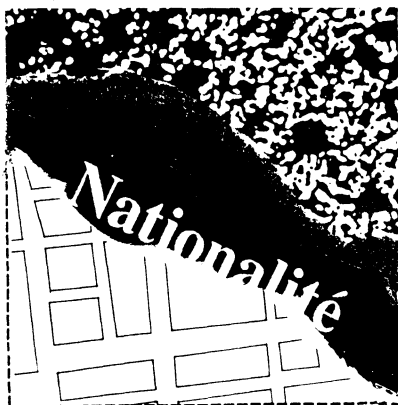
intellectuels issus des communautés ethniques se butent aux obstacles rencontrés plus tôt par les intellectuels anglophones désireux de s'intégrer à la société française. Ils doivent porter le « poids » de l'histoire politique de leurs communautés et se contenter d'un rôle symbolique (Miner, 1982). Déjà, les tentatives de certains intellectuels d'origine italienne réunis autour de la revue *Vice versa* en vue de proposer l'interculturalisme comme modèle pour le Québec ont été considérées comme une tentative renouvelée de faire passer la culture française au statut de principale culture ethnique minoritaire²¹.

Pour ces intellectuels, la prise de parole n'est guère facile, surtout dans la mesure où ils ne se contentent pas du rôle de faire-valoir exotiques. Rares sont ceux qui décident de contribuer à l'expérience québécoise de l'intérieur en choisissant de faire de la langue et de la culture québécoises le véhicule et le terrain pour exprimer leur différence²². La tentation est forte d'affirmer que le statut de minorité dans la minorité leur permet de s'affranchir d'un localisme pesant.

Mais tout n'est pas noir²³. Même si tous les groupes ethniques ont tendance à appuyer le même parti que les anglophones, on n'a pas affaire à un bloc homogène. Ainsi, en 1985, on a observé des intentions de vote très différentes chez les électeurs de langue maternelle italienne (7 % d'appuis au PQ), grecque (19 %) ou espagnole et créole (11 %). A l'occasion, les élites politiques anglophones et ethniques suivent des chemins différents. Ainsi, en décembre 1988, alors que trois ministres anglophones ont démissionné du gouvernement libéral en lui reprochant de ne pas permettre une plus grande utilisation de l'anglais dans l'affichage public, aucun ministre ou député al-

lophone ne les a suivis dans ce geste.

Évidemment, si une prochaine élection devait confirmer l'élimination du Parti Québécois et du projet de la souveraineté de la scène politique québécoise, cette hypothèse serait levée.



Le pluralisme ethnique et les luttes urbaines

Le pluralisme ethno-culturel n'a pas non plus constitué un enjeu important sur la scène municipale montréalaise²⁴. Les communautés ethniques n'ont guère eu recours à l'action politique pour défendre leurs intérêts. Les affrontements à base ethnique ou linguistique ont été rares, ce qui demeure surprenant compte tenu de la complexité de la mosaïque ethno-culturelle de la région. Comparativement à d'autres villes américaines, et même canadiennes, Montréal semble avoir été une exception (Dahlie et Fernando, 1981).

Plusieurs raisons expliquent ce calme surprenant, surtout pour ce qui est de la variable linguistique. On n'imagine guère la même affirmation dans le cas de Bruxelles ! La prise en main, au début du siècle, de l'appareil politique et administratif de la ville de Montréal par les francophones s'est faite assez rapidement et facilement dans la mesure où les anglophones montréalais n'ont offert que peu de « résistance » à cette francophonisation, jugeant

sans doute que le contrôle des institutions municipales ne constituait plus pour eux une stratégie intéressante (Bourassa, 1974). L'isolement de la communauté anglophone à l'intérieur de l'espace politique et social québécois et la dimension pan-canadienne de ses activités économiques lui ont naturellement imposé d'accorder une plus grande attention aux décisions du gouvernement fédéral. Possédant son propre réseau d'institutions, c'est avec Québec, et non avec la Ville de Montréal, qu'elle a dû négocier pour assurer la survie de ce réseau parallèle.

Finalement, l'existence de 28 municipalités distinctes sur le seul territoire de l'île de Montréal, dont 15 ont une majorité de non-francophones, a permis à la communauté anglophone d'exercer un contrôle étroit, du moins jusqu'à la création d'un gouvernement régional, sur des institutions locales telles que la police, les loisirs, le zonage et le transport en commun (Sancton, 1985 : 140).

À l'occasion, des enjeux locaux ont opposé et continuent d'opposer les deux grandes communautés linguistiques qui coexistent sur le territoire montréalais. Les débats entourant la création et par la suite les projets de réforme de la Communauté urbaine de Montréal laissent percer de telles oppositions. À plusieurs reprises, la communauté anglophone a tenté de faire échec à la francisation administrative découlant de la régionalisation de certaines structures de décision. Elle n'a pu y arriver, handicapée par sa dispersion géographique et surtout par son incapacité de s'opposer à la création d'instances suprarégionales chargées de s'occuper plus efficacement des problèmes de sécurité, d'environnement, de transport en commun et de sécurité publique. Dans le contexte montréalais, de telles instances, et c'est le cas de

la Communauté urbaine de Montréal, fonctionnent exclusivement en français.

De même, avec une population qui n'est qu'aux deux tiers francophone, la ville de Montréal a imposé aux partis politiques municipaux de se donner des stratégies pour recueillir des appuis chez les groupes non francophones, mais sans que ces groupes soient assez importants, comme c'est le cas à Chicago, pour donner la tentation d'élaborer des plates-formes faisant avant tout appel à l'identification ethnique et raciale.

Même les groupes de mobilisation populaire ont toujours su éviter des mentions trop spécifiques de la dimension ethnique ou linguistique. La crainte d'une cooptation par le mouvement nationaliste et par le Parti Québécois – surtout après que ce dernier eut accédé au pouvoir politique – explique en bonne partie cette pudeur. Le financement de ces groupes par des organismes du gouvernement fédéral n'est pas non plus étranger à cette réticence à situer les questions ethniques dans leur contexte politique²⁵.

À première vue, on peut penser que rien ne viendra perturber la quiétude relative du front ethnique et linguistique montréalais au cours des prochaines années. Certes, les conflits linguistiques continueront d'exister, surtout dans la région montréalaise, mais leur impact continuera de se faire sentir sur les scènes politiques provinciales et fédérales. Seule une volonté du gouvernement provincial de déléguer la gestion de sa politique linguistique aux administrations locales aurait pu bouleverser cette tranquillité. Mais après avoir brièvement examiné la possibilité de moduler territorialement sa politique linguistique, le gouvernement a choisi de conserver une politique linguisti-

20 que s'appliquant également à la grandeur du territoire québécois.

Par ailleurs, la composition de la coalition électorale qui a permis la victoire du Rassemblement des citoyens de Montréal est telle qu'elle impose une stratégie de développement qui ne remet pas en cause les équilibres linguistiques et territoriaux de la ville. Il ne saurait donc plus être question d'une stratégie d'annexions ou de déplacement du centre-ville vers l'est francophone.

Bien plus, la composition multiethnique du RCM et les appuis considérables que ce parti a toujours eus dans la communauté anglophone impose à la nouvelle administration une extrême prudence et le rejet de toute initiative qui compromettrait la paix linguistique fragile qui caractérise actuellement le RCM²⁶. Quelques gestes symboliques ont néanmoins été posés et leur impact ne manquera pas de se faire sentir à plus long terme. Ainsi, le nouveau maire s'est empressé de nommer un anglophone à la tête du Comité exécutif, où se trouve concentré l'essentiel du pouvoir politique, reconnaissant par le fait même le principe du partenariat et le rôle particulier des anglophones au sein du parti.

Des gestes plus concrets et à haute visibilité ont été posés pour ce qui est des communautés ethniques, notamment au chapitre de la représentativité de la fon-

tion publique municipale, de la discrimination et des contacts avec la population. C'est ainsi qu'on a récemment mis sur pied un service d'accueil multilingue, le Bureau interculturel de Montréal, chargé de faciliter l'utilisation des services offerts par la municipalité. Au niveau du discours politique tout au moins, le multiculturalisme a donc fait une première entrée. Il s'agit cependant d'un discours entièrement contrôlé par le groupe dominant, et où l'on ne retrouve aucune des valeurs des groupes ethniques²⁷.

La géo-politique du pluralisme montréalais

Une lecture prospective des assises spatiales de la diversité ethnique et linguistique montréalaise laisse cependant entrevoir une plus grande politisation de l'ethnicité au cours des prochaines années. Rappelons les principaux traits de cette spatiation (Veltman, Polèse et Leblanc, 1987) :

1. Le niveau de concentration résidentielle des groupes ethniques et linguistiques est très élevé à Montréal, davantage que dans toutes les autres villes canadiennes. Cette concentration caractérise l'ensemble des groupes et l'ensemble du territoire montréalais. Bref, à Montréal, les quartiers ethniques et les concentrations linguistiques sont la règle.

2. Les Chinois, les Indochinois, les Indo-pakistanois, les Juifs et les Haïtiens sont parmi les groupes les plus concentrés. Les groupes les plus « visibles » ou auxquels est associée une charge historique particulière sont donc parmi les plus concentrés, ce qui n'est pas sans donner une spécificité au paysage ethnique montréalais.

3. Entre 1971 et 1981, on a constaté une hausse de la concentration résidentielle, et ce pour la quasi-totalité des groupes.

Le passage du temps et l'arrivée de nouveaux groupes n'ont donc pas réduit la concentration résidentielle, au contraire.

4. La grande majorité des groupes ethniques ont une préférence marquée pour un milieu résidentiel anglophone. Même les Arabes, relativement francophones, ont tendance à se localiser dans des quartiers anglophones.

5. Même s'il est difficile de parler de modèle spécifiquement montréalais, les variables traditionnellement associées à l'émergence de quartiers ethniques, telles que le statut social et le moment de l'arrivée, expliquent relativement peu la formation de ces quartiers. La langue (et non la race) est un facteur plus important de localisation résidentielle²⁸.

On en revient donc, une fois de plus, à la langue comme principal facteur de différenciation de l'espace ethnique montréalais. En fait, ce qui a surtout changé dans la concentration résidentielle montréalaise depuis vingt ans, c'est la référence linguistique de cette concentration. Même si la majorité des groupes ethniques préfèrent encore se localiser dans des milieux anglophones, certains groupes, notamment les Indochinois, les Haïtiens, les Espagnols et les Portugais, se sont considérablement rapprochés des quartiers francophones de la ville.

Il est fort possible que la langue ne soit pas le moteur de cette mobilité et qu'il faille aussi faire intervenir les changements survenus dans la distribution géographique des francophones eux-mêmes. Mais, peu importent les causes, on ne peut manquer de constater que la référence linguistique joue toujours un rôle important dans la compréhension de la concentration résidentielle. À mesure que s'accroît leur caractère français, les communautés ethniques ne semblent pas perdre

leur propension à se concentrer et à maintenir leur séparation à l'intérieur des milieux francophones.

De plus en plus, à Montréal, on voit « l'Autre », ou du moins certains autres, se rapprocher physiquement de « nous ». Ce rapprochement dans la séparation sera vraisemblablement source de tensions lorsque anciens et nouveaux francophones entreront en concurrence pour des ressources et des bénéfices limités. Comme l'écrit K.A. Kemp (1987), ce n'est pas l'existence de frontières ethniques ou raciales qui est source de tensions et de conflits politiques, mais l'instabilité de ces frontières qui rend difficile le travail de médiation et d'arbitrage habituellement accompli par les machines politiques locales.

Le paradoxe ethnique montréalais tire peut-être à sa fin. Jusqu'ici la ville a été un espace où ont coexisté assez pacifiquement un très haut indice de ségrégation ethnique – le plus élevé des villes canadiennes (Hill, 1976) – et un très haut degré de développement des institutions des groupes ethniques et linguistiques (Driedger et Church, 1974 ; Driedger, 1978), mais aussi une relative anonymité ethnique, chacun demeurant dans son coin et respectant les frontières ethno-linguistiques de son groupe (Fortin, 1988).

Jusqu'ici le logement n'a guère rempli le rôle de catalyseur ethnique qu'il a pu jouer dans d'autres villes nord-américaines. Ainsi que le souligne Francine Dansereau (1988 : 110), la faible croissance démographique du groupe francophone de souche n'a guère créé de pressions pour qu'il reprenne des lieux appropriés par la première génération d'immigrants. Les conflits quant au contrôle de l'espace ont donc été rares. Les choses risquent cependant de changer rapidement à

cause de la rareté croissante des logements à prix abordables dans le centre de Montréal.

Le fait que la périphérie de Montréal souffre d'une absence relative de logements sociaux – comparativement à celle de Toronto, par exemple – retardera l'exode des nouveaux immigrants vers les banlieues. On continuera donc de venir habiter au centre et de privilégier la constitution d'un patrimoine immobilier comme meilleure stratégie dans un contexte toujours jugé instable.

Le phénomène des enclaves et des intermédiaires ethniques, si répandu dans les villes américaines, n'est guère développé à Montréal, qui a connu jusqu'à récemment son propre modèle de division linguistique du travail. L'augmentation du nombre d'immigrants investisseurs, leur plus grande propension à s'établir dans le secteur manufacturier et dans le commerce ainsi que le caractère familial de leurs entreprises font croire que ces stratégies particulières d'adaptation économique se répandront rapidement. À cause de la faiblesse de l'immigration internationale prévue pour les prochaines années, elles n'auront cependant pas l'ampleur qu'elles connaissent à Miami ou à Los Angeles.

Tombées en désuétude dans bon nombre de villes américaines, les machines politiques sont peut-être appelées à jouer un rôle plus important à Montréal. Tout dépend de la rapidité avec laquelle émergera un leadership proprement ethnique. Pour l'instant la scène symbolique québécoise est si encombrée qu'il s'y trouve peu de place pour des leaders ethniques symboliques, ceux que John Higham (1982) appelle les « leaders projetés » parce qu'ils ont pu transformer à leur avantage une reconnaissance acquise en dehors de leur groupe ethnique. Pour l'instant on ne connaît guère

d'idoles sportives, musicales, théâtrales, financières, scientifiques ou militaires qui seraient originaires des groupes ethniques. Quant à l'émergence d'un leadership ethnique de services, tout dépend à la fois de l'évolution de l'État providence et de l'importance de sa dévolution vers le palier municipal.

La mise en place rapide, au début des années 1960, d'un État providence uniforme et contrôlé de façon serrée par le gouvernement québécois n'a guère encouragé l'émergence de sociétés d'entraide à connotation ethnique. La contraction de cet État providence et les avant-goûts de privatisation que le gouvernement ne cesse de présenter pourraient renverser cet état de fait. La dévolution de certaines responsabilités en matière d'assistance sociale et de santé publique vers des paliers régionaux et locaux pourrait aussi favoriser l'irruption de l'ethnicité dans des domaines d'où elle a jusqu'ici été absente. Aux États-Unis, on constate maintenant que les groupes ethniques se montrent de plus en plus actifs dans le domaine de la santé mentale suite au désengagement des États en la matière.

Pour l'instant, il faut admettre que les structures et les mécanismes politiques du palier municipal ne favorisent pas l'émergence d'un bossisme à saveur ethnique. À cause de l'étanchéité entre les paliers de gouvernement, les machines politiques locales ont tendance à être indépendantes des partis politiques provinciaux et fédéraux. Il est quasi impossible, à Montréal, de passer d'un palier à l'autre et de transformer en avantages électoraux locaux des faveurs obtenues à un palier supérieur de gouvernement. À Montréal, un conseiller municipal est condamné à n'être qu'un conseiller municipal. Il lui est impossible d'obtenir pour son

22 quartier des bénéfiques ou des décisions qui sont du ressort du gouvernement fédéral ou provincial²⁹. À cela s'ajoute une tendance lourde qui a littéralement tué le bossisme ethnique dans les grandes villes américaines, soit un mouvement apparemment irréversible vers une professionnalisation de plus en plus grande des administrations municipales. En 1976, 21 546 des 38 973 emplois municipaux de la ville de Chicago dépendaient directement du bon vouloir du maire Daley (Erie, 1988). En 1988, ce nombre a diminué de moitié. À Montréal, le maire a une autorité directe sur le choix d'au plus une trentaine de cadres supérieurs.



Un pluralisme en liberté surveillée ?

Sans risquer de se tromper, on peut conclure que l'ethnicité va continuer d'être un important critère de localisation résidentielle à Montréal d'ici la fin du siècle. On

peut aussi penser que l'identification et l'attachement ethniques seront à la hausse. Des transformations dans les paramètres linguistiques de l'insertion spatiale de cette ethnicité vont sûrement en transformer quelque peu le vécu quotidien. Mark LaGory (1988) a décrit la ville américaine comme « une machine à créer de l'ordre ». Dans ce sens on peut penser qu'un plus grand désordre va dorénavant caractériser l'espace montréalais³⁰.

Qui dit ordre dit nécessairement prédictabilité et confiance ainsi que plus grande propension à « consommer » la ville et la sociabilité qui l'accompagne. Un élément de désordre, si minime soit-il, pourrait facilement remettre en cause une vision de l'espace montréalais largement partagée et publicisée par tous les Montréalais, soit le caractère apprivoisé et sécuritaire de leur environnement. Le sentiment contraire entraîne nécessairement une plus grande intériorisation et un plus grand individualisme. La civilité publique en souffre automatiquement (Fisher, 1981).

C'est dans la mesure où elle sort de ses lieux désignés pour se répandre dans les lieux publics que l'ethnicité dérange. Elle cesse alors d'être folklorique et se « consomme » plus difficilement. Pour l'instant, c'est dans les transports en commun que les Montréalais « voient » les changements qui atteignent leur ville. Pendant quelques instants, ils sont appelés à côtoyer une ethnicité qui vient et qui va quelque part. Cependant, il s'agit toujours d'un ailleurs. À mesure que cette ethnicité s'installera dans les endroits publics, les citoyens pourront moins facilement l'éviter.

On peut cependant se demander si l'ethnicité va structurer la perspective des Québécois et des Montréalais sur le politique.

Certes, il est tentant de l'affirmer, surtout à une période où l'on annonce la politicisation de tout et de rien. Jusqu'à présent le haut niveau d'identification rencontré parmi les communautés ethniques du Québec a surtout été la conséquence d'une situation marginale et d'une absence d'assimilation sociale. Il y a vingt ans, Michael Parenti (1967) avait suggéré l'hypothèse d'une acculturation sans assimilation, par laquelle on se contente d'adopter les valeurs et les orientations du groupe dominant. Un tel multiculturalisme se développe en marge de la politique. Il correspond à une certaine vision du « melting pot » américain, où les « ethniques » sont avant tout de nouveaux Américains en marche vers un plein statut de citoyens. Dans la mesure où l'agenda public québécois continuera d'être encombré par les questions linguistiques et constitutionnelles, il est fort possible que le pluralisme ethnique continue d'être une question dérivée, abordée par le biais des enjeux traditionnels.

On peut cependant s'attendre à ce que le marché du travail remplace l'école comme terrain privilégié où va se définir un modèle québécois – montréalais devrions-nous dire – des relations inter-ethniques. Jusqu'ici l'insertion de la main-d'oeuvre immigrante a suivi l'essentiel de la façon de faire nord-américaine. Historiquement, les immigrants ont d'abord occupé des emplois au bas de l'échelle socio-économique et sont allés grossir les rangs d'une main-d'oeuvre facilement exploitable et malléable.

Là où la situation montréalaise s'est distinguée, c'est par l'existence « d'embranchements » de mobilité fournis par les particularités d'un marché du travail déjà segmenté linguistiquement. Bon nombre d'immigrants, surtout d'Europe du Nord, n'ont pas eu à

faire la « queue » très longtemps. La seule maîtrise de l'anglais leur a fourni un avantage comparatif important face à des travailleurs francophones dont la position a longtemps ressemblé, relativement parlant cela s'entend, à celle des travailleurs noirs américains que des couches successives d'immigrants ont facilement pris de vitesse.

Cette mobilité facilitée a cependant connu et connaît toujours des ratés importants dans le cas des communautés noire et chinoise. Paradoxalement, la généralisation du français comme langue de travail leur a enlevé la seule ressource sur laquelle elles auraient pu compter et les a confinées dans un double ghetto, racial et linguistique.

À la fin des années 1960, la mobilité des uns et l'immobilité des autres ont suscité bon nombre de tensions inter-ethniques, surtout lorsque les Québécois d'origine italienne ont voulu officialiser leurs gains récents en se donnant un système scolaire italo-anglophone (Cappon, 1974). De nouvelles règles législatives restreignant l'accès à l'école anglaise aux seuls membres de la communauté anglophone rendent improbable une résurgence de ces conflits. Les progrès du français et des francophones permettent par ailleurs de croire que, sans être irréversible, la prédominance du français sur le marché du travail ne sera pas remise en question.

Mais c'est dans les emplois où se dirigent majoritairement les nouveaux arrivants que l'utilisation de l'anglais est la plus répandue. Ces derniers profitent des places libérées par des travailleurs francophones dont la promotion, suite au départ de larges segments de la communauté anglo-

phone, s'est faite très rapidement. Notons que « l'exode » anglophone a surtout été le fait d'un non-remplacement d'une main-d'oeuvre hautement scolarisée par une autre main-d'oeuvre hautement scolarisée. C'est dire que bon nombre de travailleurs anglophones occupant des emplois de rang moyen ou inférieur sont demeurés sur place. Ils constituent un milieu d'accueil particulièrement anglicisant pour la nouvelle main-d'oeuvre.

Les études américaines insistent aujourd'hui sur la multiplication des portes d'entrée dont disposent les immigrants pour s'insérer sur le marché du travail : enclaves, intermédiaires, entrepreneurship ethnique, filières de « brain-drain »³¹. Ces phénomènes ont déjà fait leur apparition à Montréal, mais à une échelle réduite. Il est cependant peu probable qu'à court terme ils débouchent sur ce qu'Anne Raulin (1988) a appelé la « los-angélisation » de Montréal, c'est-à-dire sur la multiplication en des points divers de l'espace urbain et surtout suburbain d'arrondissements ethniques (de type Petite Asie) qui remplaceraient les concentrations ethniques traditionnelles (Chinatown). De tels arrondissements s'installent habituellement à proximité des voies majeures de communication entre le centre et les banlieues. Or, à Montréal, les communautés immigrantes demeurent concentrées sur l'île de Montréal et c'est à proximité du centre que se sont installés les premiers espaces marchands à caractère ethnique.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les particularités de la situation linguistique québécoise ne font que compliquer les choses. Mêmes les « solutions » apportées à cette question lin-

guistique ont des effets pervers particulièrement inattendus pour ce qui est de la trame ethno-culturelle.

Daniel Latouche
Institut national de la recherche
scientifique-Urbanisation
Université du Québec

Notes

- ¹ L'auteur remercie l'Office de la langue française du Québec, qui lui a apporté le soutien financier nécessaire à la préparation de cet article. Les opinions émises ici n'engagent évidemment que l'auteur.
- ² Bien qu'un observateur averti puisse sans doute y déceler de subtiles nuances, nous emploierons indifféremment les termes pluralisme ethnique, diversité ethno-culturelle et multiculturalisme.
- ³ On oublie que le nationalisme et les revendications autonomistes ne se sont pas installés instantanément en 1960. Aucun de ces thèmes n'était présent lors de la campagne de 1960. En 1962, André Laurendeau (1962) pouvait encore se demander si le nationalisme québécois n'était pas à bout de souffle, comme cela avait été le cas en 1936 et en 1944.
- ⁴ Tous les sondages de l'époque laissaient croire à une réélection massive du gouvernement de l'Union nationale. Rappelons aussi qu'en 1959 une majorité de parents rêvaient encore d'une carrière religieuse pour leur fils (Tremblay et Fortin, 1964).
- ⁵ Lee Drummond (1982) a bien fait ressortir la nécessité d'une analyse sémiotique préalable à toute analyse de l'ethnicité dans une société où le « nous » est une réalité changeante aux multiples contrastes et où « un modèle d'identité supplante l'autre » (p. 150).
- ⁶ Pour une apologie d'un tel divorce, voir De Brie (1989).
- ⁷ La nouvelle loi linguistique adoptée en décembre 1988 prévoit que l'unilinguisme français continuera à être de rigueur pour ce qui est de l'affichage commercial extérieur, mais que le bilinguisme, avec prédominance du français, sera dorénavant permis à l'intérieur des établissements commerciaux. C'est le triomphe de la façade et l'un des seuls exemples connus où la langue devient une question d'esthétique du paysage !
- ⁸ Pierre Trudeau fut le propagandiste le plus illustre et sans doute le plus articulé d'un courant de pensée qui constitue l'une des deux sources intellectuelles de ce qui allait devenir la Révolution tranquille (Behiels, 1985). Pour un ton plus récent, on consultera les travaux de Claude Bertrand et de Michel Morin (Morin, 1982 ; Morin et Bertrand, 1979), Pierre Vallières (1982), qui fut successivement militant anti-nationaliste, terroriste, indépendantiste, homosexuel et « nouveau chrétien », illustre bien le va-et-vient entre les deux ordres du jour que permet, et même encourage, la situation québécoise.
- ⁹ La plus importante concentration ethnique en dehors de la région métropolitaine se trouve dans la ville de Hull, où elle atteint 4,4 % de l'ensemble de la population.
- ¹⁰ Il s'agit ici de ceux qui ont déclaré une origine ethnique unique ; le territoire couvert est la région métropolitaine de Montréal et non pas seulement la ville ou la Communauté urbaine de Montréal (Benjamin, 1988).
- ¹¹ Il ne faut pas sous-estimer le rôle des industries de l'imaginaire dans la définition des problèmes de pluralisme ethnique et culturel.
- ¹² On trouvera dans un récent rapport du Conseil de la langue française (1988) des données inédites sur cette situation. L'abondante littérature publiée récemment sur le sujet y est aussi analysée.
- ¹³ Il ne faut cependant pas exagérer la pénétration du pluriethnisme scolaire. Comme l'a souligné Gary Caldwell (1988), une bonne partie de ces enfants de parents « ethniques » ou « allophones » sont en fait nés au Québec. Les enfants nés à l'étranger ne constituent que 14 % de la clientèle des écoles françaises de la CÉCM et leur pourcentage ne dépassera vraisemblablement pas 25 %, pour ensuite décliner rapidement compte tenu du faible taux d'immigration internationale au Québec et du taux de rétention encore plus faible des nouveaux arrivants. La grande peur de l'Autre a déjà fait ses premières victimes statistiques.
- ¹⁴ À New York, Los Angeles, Chicago et même San Francisco, l'école publique est devenue à plus de 80 % l'école des minorités non blanches. Voir Fernandez et Velez (1985) pour une vue générale de la reconfiguration des conflits scolaires suite aux transformations dans la composition des communautés immigrantes.
- ¹⁵ Il faut se méfier de cette forme quelque peu primaire de paternalisme ethnique qui consiste à vouloir à tout prix « rescapé » les électeurs ethniques d'une trop grande ressemblance avec les électeurs anglophones.
- ¹⁶ Ces chiffres sont tirés d'études électorales où l'on a tenu compte de la variable ethnique (Blais et Nadeau, 1984a, 1984b ; Carlos, Cloutier et Latouche, 1976).
- ¹⁷ Notons aussi qu'il s'agit de gens qui ont répondu que leur langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français. Dans 95 % des cas, ces « allophones péquistes » avaient le français comme langue d'usage et bon nombre d'entre eux étaient largement assimilés à la communauté québécoise majoritaire.
- ¹⁸ De plus, les jeunes allophones, contrairement aux jeunes francophones, ne manifestent pas plus de sympathie à l'égard du PQ ou du nationalisme que les électeurs plus âgés (Blais et Nadeau, 1984b : 324).
- ¹⁹ Ces conclusions sont tirées d'un sondage réalisé auprès de l'électorat ethnique, diffusé à Radio-Québec dans le cadre de l'émission *Arrimbec*.
- ²⁰ L'inverse est tout aussi vrai, c'est-à-dire que l'électorat ethnique est dans bien des cas essentiel à une communauté anglophone qui a perdu l'influence que lui conféraient antérieurement son poids démographique, sa diffusion géographique et des institutions comme le Conseil législatif (Chambre haute), où elle jouissait d'une représentation protégée (Rudin, 1986).
- ²¹ On lira à ce propos la critique dévastatrice de Jean-Marc Potté (1988), qui décrit l'interculturalisme comme un confu-sionnisme à la mode du jour, c'est-à-dire postmoderne et léger, très léger même.
- ²² L'écrivain et dramaturge Mario Micone constitue une de ces exceptions. Voir à ce sujet Simon (1984).
- ²³ L'auteur s'est longuement demandé s'il devait conserver cette expression !
- ²⁴ On consultera à ce sujet les quelques études de sociologie électorale mont-réalaïse publiées jusqu'ici, soit Beauregard, 1980 ; Bourassa et Léveillé, 1986 ; Collin, 1986.
- ²⁵ Les responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral en matière de citoyenneté et d'immigration lui ont permis d'intervenir activement dans le financement et le soutien des associations à caractère ethnique et de promotion du multiculturalisme. En retour, Ottawa s'attendait à ce que ces associations fassent activement la promotion du bilinguisme et de l'unité nationale et manifestent leur rejet du nationalisme québécois. Ce fut particulièrement le cas au moment du référendum de 1980.
- ²⁶ Le fait que l'actuel maire de Montréal, M. Jean Doré, ait déjà brièvement été secrétaire de presse de l'ancien premier ministre René Lévesque alors que ce dernier n'était encore que chef du Parti Québécois.

cois, et le fait qu'une bonne partie de l'équipe dirigeante de la mairie ait déjà activement milité pour le parti souverainiste ajoutent encore à la nécessité pour l'équipe en place de donner des gages de sa bonne foi envers la communauté anglophone. On tient à éviter jusqu'à la moindre apparence d'une attitude le moins nationaliste (Léonard et Léveillé, 1986 ; Léveillé, 1988).

²⁷ Calvin Exoo (1983) a bien montré comment des groupes ethniques différents avaient pu imposer un langage politique différent dans certaines villes du Midwest américain. Nous n'en sommes pas encore là à Montréal.

²⁸ Ainsi, les Haïtiens (francophones) et les Antillais (anglophones) occupent des quartiers différents et éloignés les uns des autres.

²⁹ La même chose est vraie entre le palier provincial et le palier fédéral, ce qui ne fait qu'accentuer l'étalement des sphères politiques.

³⁰ La variable ethnique n'est pas le seul facteur de désordre dans l'espace montréalais. Le vieillissement de la population et les inévitables ghettos d'âge qui en résulteront sont un autre facteur à considérer.

³¹ Ces innovations font l'objet d'une vaste littérature et de multiples controverses dont nous ne rendons pas compte ici.

Bibliographie

- ARONOWITZ, Stanley. 1977. « Postmodernism and Politics », *Social Text*, 18 : 99-115.
- BEAUREGARD, Ludger. 1980. *Les Élections municipales de Montréal*. Montréal, Université de Montréal, Département de géographie, « Notes et documents ».
- BEHIELS, Michael D. 1985. *Prelude to Quebec's Quiet Revolution*. Montréal, McGill-Queen's University Press : 366 p.
- BENJAMIN, Claire. 1988. *Origine ethnique : premières données du recensement de 1986*. Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration : 20 p.
- BENTLEY, G. Carter. 1987. « Ethnicity and Practise », *Comparative Studies in Society and History*, 29, 1 : 24-55.
- BLAIS, André et Richard NADEAU. 1984a. « L'appui au Parti Québécois : évolution de la clientèle de 1970 à 1981 », dans CRÊTE : 279-318.
- BLAIS, André et Richard NADEAU. 1984b. « La clientèle du oui », dans CRÊTE : 323-334.
- BOURASSA, Guy. 1974. *Les Relations ethniques dans la vie politique montréalaise*. Ottawa, Information Canada, Document de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : 158 p.
- BOURASSA, Guy et Jacques LÉVEILLÉE, éd. 1986. « Le système politique de Montréal », Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, *Les Cahiers de l'ACFAS*, 43 : 353-371.
- CALDWELL, Gary et Eric WADDELL, éd. 1982. *Les Anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 479 p.
- CALDWELL, Gary. 1988. « Crépuscule sur Montréal », *Vice versa*, 24 : 10-12.
- CAPPON, Paul. 1974. *Conflit entre les Néo-canadiens et les francophones de*

Montréal. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 280 p.

CARLOS, Serge, Édouard CLOUTIER et Daniel LATOUCHE. 1976. « Le choix des électeurs en 1973 : caractéristiques sociales et orientation nationale », dans LATOUCHE, LORD et VAILLANCOURT : 213-234.

COLLIN, Jean-Pierre. 1986. « La régionalisation des forces politiques contemporaines dans la Ville de Montréal. Regards sur les élections municipales depuis 1970 », dans BOURASSA et LÉVEILLÉE : 353-371.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. 1988. *Vivre la diversité en français. Rapport sur la place du français dans les écoles à clientèle pluriethnique de l'Île de Montréal*. Québec, Conseil de la langue française : 188 p.

CRÊTE, Jean. 1984. *Comportement électoral au Québec*. Chicoutimi, Gaëtan Morin : 447 p.

DAHLIE, Jorgen et Tissa FERNANDO, éd. 1981. *Ethnicity, Power and Politics in Canada*. Toronto, Methuen : 291 p.

DANSEREAU, Francine. 1988. « Les transformations de l'habitat et des quartiers centraux : singularités et contrastes des villes canadiennes », *Cahiers de recherche sociologique*, 6, 2 : 95-115.

DE BRIE, Christian. 1989. « Le couple État-nation en instance de divorce », *Le Monde diplomatique*, mai : 20-21.

DION, Léon. 1987. *Québec 1945-2000*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 234 p.

DRIEDGER, Leo. 1978. « Ethnic Boundaries: A Comparison of Two Urban Neighborhoods », *Sociology and Social Research*, 62, 1 : 193-211.

DRIEDGER, Leo et Glenn CHURCH. 1974. « Residential Segregation and Institutional Completeness: A Comparison of Ethnic Minorities », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 11, 1 : 30-52.

DRUMMOND, Lee. 1982. « Analyse sémiotique de l'ethnicité au Québec : une perspective de recherche », *Questions de culture*, 2 : 139-154.

ERIE, Steven P. 1988. *Rainbow's End*. Berkeley, University of California Press.

EXOO, Calvin. 1983. « Ethnic Culture and Political Language in Two American Cities », *Journal of Ethnic Studies*, 11, 2 : 79-105.

FERNANDEZ, Ricardo R. et William VELEZ. 1985. « Race, Color and Language in the Changing Public Schools », dans MALDONADO et MORE : 123-144.

FISHER, Claude. 1981. « The Public and Private Worlds of City Life », *American Sociological Review*, 46, 3 : 306-316.

- 26 FORTIN, Andrée. 1988. « Du voisinage à la communauté », *Cahiers de recherche sociologique*, 6, 2 : 147-159.
- GOSSELIN, Jean-Pierre. 1984. « Une immigration de la onzième heure : les Latino-américains », *Recherches sociographiques*, 25, 3 : 393-420.
- HANDER, Richard. 1988. *Nationalism and the Politics of Culture in Quebec*. Madison, University of Wisconsin Press : 218 p.
- HASSAN, Ihab. 1986. « Pluralism in Postmodern Perspective », *Critical Inquiry*, 12, 3 : 503-520.
- HIGHAM, John. 1982. « Leadership », dans WALTZER et autres : 69-92.
- HILL, Frederick. 1976. *Canadian Urban Trends*. Vol. 2, Toronto, Copp-Clark.
- JAMESON, Fredric. 1984. « Postmodernism, or the Cultural Logic of Late Capitalism », *New Left Review*, 146 : 53-94.
- KEMP, Kathleen A. 1987. « Race, Ethnicity, Class and Urban Spatial Conflict: Chicago as a Crucial Test Case », *Urban Studies*, 23 : 197-208.
- LA GORY, Mark. 1988. « The Organization of Space and the Character of the Urban Experience », *Publius*, 18, 4 : 71-90.
- LATOUCHE, Daniel, Guy LORD et Jean-Guy VAILLANCOURT, éd. 1976. *Le Processus électoral au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH : 288 p.
- LAURENDEAU, André. 1962. « Le nationalisme s'enracinera-t-il mieux qu'en 1936 ? » *Le Magazine Maclean*, janvier : 3.
- LE BORGNE, Louis. 1984. « Les questions dites ethniques », *Recherches sociographiques*, 25, 3 : 421-439.
- LÉONARD, Jean-François et Jacques LÉVEILLÉE. 1986. *Montréal After Drapau*. Montréal, Black Rose Books : 187 p.
- LÉVEILLÉE, Jacques. 1988. « Pouvoir local et politiques publiques à Montréal. Renouveau dans les modalités d'exercice du pouvoir urbain », *Cahiers de recherche sociologique*, 6, 2 : 37-64.
- LINTEAU, Paul-André. 1982. « La montée du cosmopolitisme montréalais », *Questions de culture*, 2 : 23-54.
- MALDONADO, Lionel et Joan MOORE, éd. 1985. *Urban Ethnicity in the United States*. Beverly Hills, Sage Publications : 304 p.
- MINER, Henry. 1982. « La gauche anglophone au Québec et l'autodétermination », dans CALDWELL et WADDELL : 415-429.
- MORIN, Michel et Claude BERTRAND. 1979. *Le Territoire imaginaire de la culture*. Montréal, Hurtubise HMH.
- MORIN, Michel. 1982. *L'Amérique du Nord et la culture*. Montréal, Hurtubise HMH : 317 p.
- PARENTI, Michael. 1967. « Ethnic Politics and the Persistence of Ethnic Identifications », *American Political Science Review*, 61, 4 : 717-726.
- PINEO, Peter C. 1977. « The Social Standings of Ethnic and Racial Groupings », *Canadian Review of Social Anthropology*, 14, 1 : 147-157.
- PIOTTE, Jean-Marc. « Vivre en Québécois », *Conjonctures*, 10-11 : 42-58.
- PROULX, Serge et Pierre VALLIÈRES, éd. 1982. *Changer de société*. Montréal, Québec-Amérique : 298 p.
- RAULIN, Anne. 1988. « Espaces marchands et concentrations urbaines minoritaires. La Petite Asie de Paris », *Cahiers internationaux de sociologie*, 85 : 225-242.
- RUDIN, Ronald. 1986. *Histoire du Québec anglophone*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 332 p.
- SANCTON, Andrew. 1985. *Governing the Island of Montreal*. Berkeley, University of California Press : 213 p.
- SIMON, Sherry. 1984. « Écrire la différence. La perspective minoritaire », *Recherches sociographiques*, 25, 3 : 457-465.
- TREMBLAY, Marc-Adélar et Gérald FORTIN. 1964. *Les Comportements économiques de la famille salariée du Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 405 p.
- VALLIÈRES, Pierre. 1982. « Vers un Québec post-nationaliste ? Idéologies et valeurs : oppositions, contradictions et impasses », dans PROULX et VALLIÈRES : 21-56.
- VELTMAN, Calvin, Mario POLÈSE et Marc LEBLANC. 1987. « Évolution de la ségrégation résidentielle des principaux groupes ethniques et immigrants, Montréal, 1971-1981 », *Actualité immobilière*, 10, 4 : 20-33.
- WALZER, Michael. 1982. « Pluralism in Political Perspective », dans WALZER et autres : 1-28.
- WALZER, Michael et autres. 1982. *The Politics of Ethnicity*. Cambridge, Harvard University Press : 142 p.